

VIVO LI NÒVI!

**Les Rosières,
une tradition aubagnaise**



Du 19 mai au 21 septembre 2018
Hôtel de Ville d'Aubagne
Du lundi au vendredi de 8h 30 à 18h

Le Mariage à la Belle Epoque

Cet acte fondateur de la structure familiale a toujours été très codifié et les rites qui lui sont associés porteurs d'une forte symbolique. En Provence, les couples évitaient de s'unir en mai, juillet, septembre et novembre (mois évoquant les grandes famines et épidémies historiques) et pendant les périodes de carême et de l'aveug. Le chiffre neuf était un porte-malheur (le neuf porte deuil), donc on ne se mariait pas les 9, 19 et 29 de chaque mois, ni le lundi ni le vendredi.

Les fiançailles :

Les amoureux « *Calignaire* » devaient se fiancer. Le garçon devait obtenir l'accord des parents pour « entrer » et être « accueilli lors des repas dominicaux ». La période de fiançailles était parfois longue. La jeune fille préparait alors son trousseau. Dans les cas où la famille n'acceptait pas le garçon, il pouvait « enlever » la jeune fille. L'enlèvement se faisait devant des témoins pour acter le consentement de cette dernière et les amoureux devaient rester cachés pendant trois jours. A leur retour, le mariage était obligatoire.

Les rites de célébration du mariage :

Le marié avec sa mère et sa famille allait chercher la mariée chez elle, il lui portait la clef de sa maison. Elle la pendait au « *clavié* » fixé à sa ceinture. En sortant de sa maison, le père de la mariée lui donnait une assiette de soupe avec une pièce d'argent ou d'or et lui disait : *Voici le dernier soin que je te donne*. La mère et la marraine lui donnaient une quenouille avec un battoir pour entretenir le linge.

Le cortège était composé d'abord des tambourinaires, puis du marié et de sa mère suivis de sa famille, venait ensuite la famille de la mariée puis la mariée au bras de son père. Le mariage civil était célébré en premier.

« Lou sauta nòvi » un rite de passage :

A la sortie de l'église (paroisse de la ville natale de la mariée), la mariée apparaissait au bras de son époux. Le couple devait alors sauter au-dessus d'une barre fleurie ; plus récemment, les mariés passent sous un arceau fleuri.

Une coupe de blé était remise à la jeune mariée, qui devait jeter du blé sur les parents de son époux afin d'indiquer son intention d'apporter la prospérité dans sa nouvelle famille.

*« Aquesto barro vous invito a la sauta galoi,
uni. N'en trovarés tant dins la vida, couràgi,
amour, unioun, e vivo l'aveni ! »*

Cette barre vous invite à la sauter, joyeux et unis. Vous en trouverez tant dans la vie, courage, amour, union, et vive l'avenir !

La fête :

Elle était organisée dans ou devant le mas. Les tambourinaires faisaient danser les invités pendant le repas de noces. Lors de celui-ci, les jeunes mariés devaient manger dans la même assiette. Puis on remettait à la mariée trois petits pains. Elle en donnait deux à sa famille et un à ses amis ce qui signifiait qu'elle devait être économe et nourrir d'abord sa famille sans pour autant oublier ses amis.

Souvent la jarretière de la mariée était vendue aux enchères, c'était un garçon d'honneur qui se glissait sous la table pour enlever la jarretière à la mariée, la mettait dans sa chaussure et faisait monter les enchères.

Les costumes

Lou Nòvi (le marié) était habillé d'un pantalon gris ou noir, d'une chemise blanche avec un gilet blanc brodé, d'une veste en velours noir et d'un chapeau de feutre noir.

Lou Nòvio (la mariée) ne devait pas toucher une aiguille, sa robe ne devait pas être réalisée dans sa maison. Cette robe de soie vert clair (le vert était l'espérance et le signe d'indépendance de la fille qui n'avait jamais eu de maître) pouvait aussi être rouge ou noire. Le blanc (mode parisienne) ne fut porté qu'au début du XXe siècle. La longueur de la traine donnait le rang de société. Cette robe était plate devant pour mettre le tablier qui était de la même couleur et de la même longueur. Sous la robe, elle mettait un jupon piqué de toile blanche, un pantalon blanc et un cache corset blanc brodé qui se montrait dans l'encolure de la robe.



Elle portait des mitaines blanches, son foulard était de tulle blanc bien brodé. La coiffe blanche était plate encadrant le visage sans pan.

La mariée pouvait se faire un chignon agrémenté de fleurs blanches (signe de pureté) de coquilles (signe de bonheur) et d'abeilles (signe de travail). Elle portait des colliers, des pendants, une broche et le clavier.

Un petit sac de sel était mis dans la poche du marié pour éloigner le mauvais sort du foyer, il était mis aussi dans les souliers de la mariée.

Une tradition médiévale : les rosières

C'est une tradition qui remonte à la fin du VI^e siècle époque où l'évêque de Noyon (Saint Médard) vendit une partie de ses biens pour doter les jeunes filles pieuses, pauvres et vertueuses le jour de leur mariage, la jeune mariée était couronnée de roses d'où le nom de rosières. La première rosière aurait été la propre sœur de Saint Médard.

Cette tradition a été mise en place à Aubagne grâce au legs de Jean-Baptiste Chaulan, menuisier-négociant né en 1798 à Marseille. Venu habiter à Aubagne, il quitte la ville en 1826 et part faire fortune aux Iles Canaries.

Il meurt le 31 juillet 1864 alors qu'il est de passage à Marseille. Son testament écrit le 25 avril 1864 stipule le placement de 40 000 frs à la Banque de France dont les intérêts doivent servir à doter chaque année une fille pauvre d'Aubagne.

Une copie du testament de Chaulan, conservé par les descendants, a été remise au service Archive-Patrimoine le 13 mars 2018.



Mme Caroline Douchez remettant copie du Testament de Jean-Baptiste Chaulan à Mme Geneviève Morfin, adjointe au Maire, déléguée au Patrimoine et aux Traditions.

Le legs Chaulan

Le versement des libéralités ne devait intervenir qu'après le décès de l'usufruitière, Antoinette Eulalie Jaisme, l'épouse de Jean-Baptiste Chaulan. Les 40 000 francs ont été bloqués jusqu'au 6 mai 1872, date de son décès à Sainte-Croix de Ténériffe. Le bureau de bienfaisance dut régler les 4140 francs de droits de succession avant de pouvoir disposer de ces libéralités. La dépense fut étalée sur deux ans et la première élection de la rosière d'Aubagne eut lieu le 19 avril 1875. Le bureau de bienfaisance désigna ainsi Baptistine Magdeleine Dupont, couturière, née à Aubagne le 22 mars 1857, fille de Jean Pierre Marius Dupont, maçon, et de Nathalie Giraud, tous deux décédés.

Le 22 Avril 1875
Mme Antoinette Baptistine Magdeleine Dupont
à Aubagne

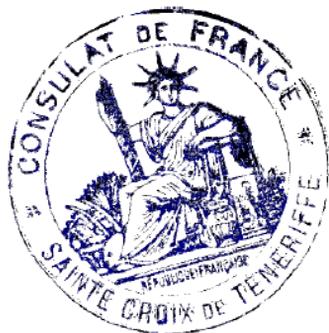
La Commission désignée par feu M. Jean B. Chaulan pour l'exécution de son testament en date du 27 avril 1867, a été réunie le 19 de ce mois pour désigner la jeune fille qui doit bénéficier, les années 1875, du legs fait au Bureau de Bienfaisance de cette ville.

Elle est honorée de vous annoncer que vous êtes la première destinée à avoir cette très précieuse que le Bienfaiteur a voulu établir et perpétuer dans Aubagne la ville natale au profit de la fille aînée.

La Commission espère que vous continuerez à donner l'exemple des vertus qui vous ont fait distinguer au milieu de notre population et vous ont mérité la reconnaissance que, selon l'intention de M. Chaulan, vous lui devez à l'occasion de votre mariage.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de la Commission et l'expression de nos respectueuses vœux.
Le Vice-Président de la Commission administrative

Elle *Ni*



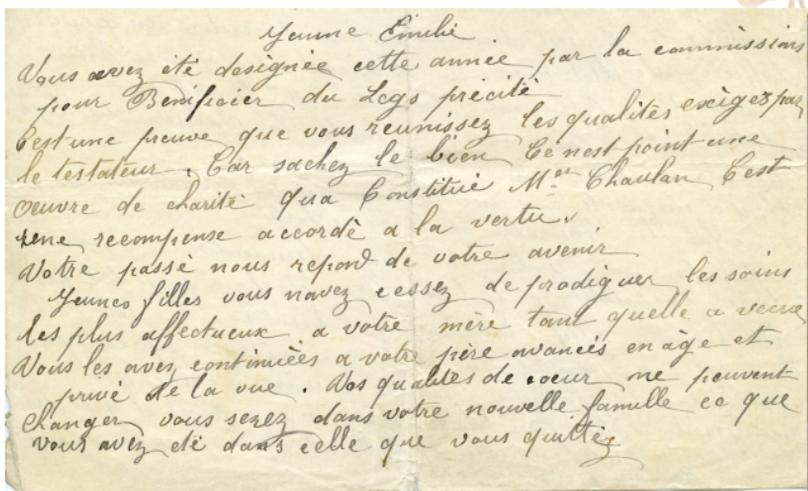
Tampon officiel du Consulat de France de Sainte-Croix de Ténériffe figurant sur le testament de Chaulan.

Lettre de félicitations adressée à la première rosière, transcrite dans le registre du bureau de bienfaisance

Pour être rosière...

Chaque année, selon les conditions testamentaires, il devait être « fait une dot à une jeune fille de l'âge de 18 à 25 ans, dont l'indigence ou la pauvreté soit reconnue à la majorité d'une assemblée composée du vénérable curé de la paroisse, de Messieurs le Maire, commissaire de police et membres du bureau de bienfaisance de ladite ville d'Aubagne (...) la somme de quinze cent francs sera affectée à la dot de la fille à marier et répartie ainsi : quatre cents francs en un modeste trousseau, cent francs pour les frais de la noce (cette dernière se célébrera le jour de la Saint Jean Baptiste, jour de mon Saint Patron) et mille francs aux époux pour les aider dans une industrie ou entreprise quelconque : cette dernière somme leur sera comptée trois jours après la bénédiction nuptiale qui sera constatée par le curé de la paroisse ou son délégué ; je prie l'assemblée de ne point accorder cette dot si la fille n'est pas vraiment pauvre. »

Entre 1875 et 1948, 59 rosières bénéficièrent de la générosité du bienfaiteur qui n'avait point-là voulu « constituer une Œuvre de charité mais bien une récompense accordée à la vertu » des jeunes Aubagnaises.



Jeune Emilie
Vous avez été désignée cette année par la commission
pour Bienfaisance du Legs précité
C'est une preuve que vous réunissez les qualités exigées par
le testateur. Car sachez le bien ce n'est point une
œuvre de charité qui a constitué M^{me} Chauhan c'est
une récompense accordée à la vertu.
Notre passé nous reprend de votre avenir
Jeunes filles vous n'avez cessé de prodiguer les soins
les plus affectueux à votre mère tant quelle a vécu
Vous les avez continués à votre père avancé en âge et
privé de la vue. Nos qualités de cœur ne peuvent
changer vous serez dans votre nouvelle famille ce que
vous avez été dans celle que vous quittez

Discours de M. Ganteaume, conseiller municipal officier de l'état civil, lors du mariage de la troisième rosière, Emilie Long, avec Alfred Vachier le 24 juin 1877.

Les rosières aubagnaises

- 24 juin 1875 : DUPONT Baptistine & LOMBARDO Chiaffredo
24 juin 1876 : BENSE Joséphine & SIMIAN Paul
24 juin 1877 : LONG Emilie & VACHIER Jean-Baptiste Alfred
24 juin 1879 : GILLET Marie & ASTIER François
EVESQUE Marie-Joséphine & PAUL Marius
24 juin 1880 : SICARD Anaïs & POUCEL André
24 juin 1881 : GANTEAUME Clarice & CHOUQUET Jean-Baptiste
24 juin 1882 : DELUY Françoise & SAMAT Auguste
24 juin 1883 : GUILLEN Rose & ISNARD Désiré
24 juin 1884 : POUCEL Adèle & FAUCHIER Désiré
24 juin 1885 : CONSTANT Victorine & SICARD Léandre
24 juin 1886 : SUZAN Marie-Rose & FOURNIER Anthèlme
24 juin 1887 : GARCES Antoinette & GOURRET Toussaint
24 juin 1888 : CAMOIN Delphine & REYNIER Valentin
24 juin 1889 : PICHOU Clara & PAYAN Baptistin
24 juin 1890 : CAMOIN Magdeleine & BARBIER Marius
24 juin 1891 : RENARD Jeanne & EVESQUE Laurent
24 juin 1892 : ESPANET Marie & MASSE Etienne
24 juin 1893 : FARSY Baptistine & MASSE Félix
24 juin 1894 : BONIFAY Léontine & PERRINARD Théophile
24 juin 1895 : CLESSY Marie & DELUY Gervez
24 juin 1896 : ETIENNE Marie-Céleste & COULET François
24 juin 1897 : ASTIER Claire & ISNARD Louis
24 juin 1898 : GRAS Apollonie & CAS Vincent
24 juin 1899 : MOUSTIER Amélie & ERISIMO Jean-Baptiste
24 juin 1900 : COMTE Irma & SADONE Fortunée
24 juin 1901 : CAYOL Marie & CERISOLA Marius
24 juin 1902 : BLIN Marie & REVEST Louis
24 juin 1903 : REY Marie-Rose & DEMARAI Marius

Les rosières aubagnaises (suite)

- 24 juin 1904 : MEURIA Joséphine & REY Eugène
24 juin 1905 : VALENTIN Victorine & BERENGER Marius.
24 juin 1906 : BONADA Emilie & SOUMEIRE Pierre
24 juin 1907 : SENEZ Marie & GAY Marius
24 juin 1908 : SENEZ Alexandrine & VACHINO André
24 juin 1909 : CAMOIN Céleste & JOURDAN Julien
24 juin 1910 : GABRIEL Thérèse & BERENGER André
24 juin 1911 : JUES Appolonie & DECUGIS Joseph
24 juin 1912 : SERISOLA Marie & GUIRAND Antoine
24 juin 1913 : SICARD Marie & CASTELIN Antoine
24 juin 1914 : SICARD Denise & ROGIER Louis
24 juin 1917 : MORETTA Marie Rose & LAN Henri
24 juin 1918 : RIVIERE Joséphine & BERTAGNE Emile pour 1915
REYNIER Anne-Marie & CAILLOL Noël pour 1916
PIGNOL Félicienne & ISNARD Paul pour 1918
24 juin 1919 : RAUD Germaine & NEGREL Marius
24 juin 1920 : GABRIEL Marie & ARNAUD Jules
24 juin 1921 : CAYOL Elodie & COTTURA Thomas
24 juin 1922 : ISNARD Marie & NOCETI Louis
24 juin 1923 : BERENGER Madeleine & ETIENNE Jean
24 juin 1924 : GROGNET Valentine & MARTOÏA Léon
24 juin 1925 : CAYOL Marie & VIVIANO Bernardo
24 juin 1928 : DEBLEVID Léonie & QUACCIA Fernand Antoine
24 juin 1929 : VERDALAY Antonia & MICOULIN Henri
CAMOIN Marie & COULOMB François
24 juin 1931 : REYNAUD Marie & SOLDA Guiseppe
24 juin 1933 : ROSTAND Elise Rose & LION Eugène
24 juin 1936 : GIRAUD Henriette & FOURMILLIER Raymond
JEAN Emilie & PARLANI Joseph
24 juin 1948 : ARDOUIN Yvette & VASSE Serge

Appolonie Juès

37e rosière d'Aubagne

Née le 30 mai 1891 à Aubagne, Appolonie, journalière, réunissait toutes les conditions pour bénéficier du legs Chaulan. Elle avait choisi d'épouser un jeune Ciotaden, Joseph Antoine Decugis. Le mariage fut célébré avec une pompe toute particulière car cette année-là on inaugurait en même temps la statue du bienfaiteur des rosières Jean-Baptiste Chaulan sur la place éponyme. Le maire s'était rendu traditionnellement au domicile de la mariée et le cortège s'était dirigé vers la mairie puis l'église. Les descendants conservent toujours les couronnes de la mariée.



Appolonie Juès et M. le Maire Jean Baptiste Vallier en tête du cortège nuptial.



La couronne de la mariée était conservée sous un globe de verre rappelant ainsi les souvenirs du mariage.

Des ornements décoratifs en cuivre doré et de petits miroirs porteurs de toute une symbolique pouvaient y être ajoutés.

Couronne de fleur d'oranger en cire, symbole de virginité.

Marie-Rose Henriette Moretta

Myrette, ménagère, rencontre son prétendant Henri Lan, journalier, le 28 août 1910 lors d'une partie de pêche organisée entre amis à Cassis ; il a 18 ans, elle en a 15. Un mois plus tard, ils échangent les premiers baisers... mais il doit partir au service militaire. Classé dans le service auxiliaire, il est incorporé le 5 octobre 1913 dans le 112^{ème} Régiment d'Artillerie. Puis sonne le clairon de la mobilisation et de la cruelle séparation. Il part avec le Corps expéditionnaire d'Orient prendre part à la bataille des Dardanelles jusqu'en octobre 1915. Il est évacué, malade. Il passe les fêtes de la Noël en famille et avec Myrette. Puis c'est à nouveau le départ le 24 mars 1916, vers Salonique, la chaleur, les privations, le manque des nouvelles de la famille...

Le 4 avril 1917, c'est le retour, il embarque sur un paquebot de la compagnie des messageries maritimes le Yarra qui est torpillé par le sous-marin UC 74 le 24 mai ! Récupéré par le paquebot navire hôpital Asie, il débarque en France et est envoyé à Beaucaire.

Ils se marient le 24 juin 1917 et une belle petite Elise naît le 24 mai 1918. Mais Myrette, atteinte de la grippe espagnole, ne s'en remet pas et meurt le 3 avril 1919. Henri Lan laissera un carnet touchant : *Ma vie brisée ou l'amertume de ma vie, roman d'amour vécu dédié à ma fille Elisa Lan.*



Marie-Rose Henriette Moretta et Henri Lan, le 24 juin 1917



Couronne de mariée de la rosière Appolonie JUES

Une exposition conçue par le Service Archives-Patrimoine de la Ville d'Aubagne avec la participation de la Médiathèque Marcel Pagnol et de l'association Lei Dansaire de Garlaban. Conception et réalisation de ce document : Service Archives-Patrimoine de la Ville d'Aubagne.

Remerciements à :

Mmes Francine Olivier, Caroline Douchez,
Monetti, Mélanie Pittau et Michèle Vachier.
MM. René Lion, Guy Bérenger et Gustave Caillol.